

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **19 septembre 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Michel Dicaire-Dacosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2023-09-465**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- 19.1 Acceptation de soumission – Dossier SA2023-079 P – Fourniture, livraison et déchargement d'arbres
- 19.2 Confirmation d'embauche – Cadre temporaire – Contremaître en bâtiments - technique – Service des travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-09-466**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2023**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **22 août 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...
2023-09-467**

RÈGLEMENT 1608-2

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1608-2 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle**

dont l'objet vise principalement à permettre un processus de mise en concurrence allégé jusqu'au seuil des appels d'offres publics pour l'octroi des contrats.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1608-2 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle**.

**AVIS DE MOTION...
2023-09-468**

RÈGLEMENT 1680

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1680 concernant l'exercice du droit de préemption** dont l'objet est d'exercer le pouvoir nouvellement accordé aux municipalités d'acquérir par priorité un immeuble en identifiant le territoire assujéti et les fins municipales visées.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1680 concernant l'exercice du droit de préemption**.

**RÉSOLUTION...
2023-09-469**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 29 AOÛT 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **29 août 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-09-470**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00084
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE
(MARGE LATÉRALE GAUCHE)
25, RUE DE LA LORRAINE
(LOT 2 271 573)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-06.2** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 271 573** du Cadastre du Québec (*25, rue de la Lorraine*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale gauche de 1,80 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-319, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 2 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-471

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00085
OPÉRATION CADASTRALE PROJETÉE
(LARGEUR D'UN LOT INTÉRIEUR)
115, RUE PAUL-ALBERT
(LOT 2 322 505 – LOT PROJETÉ 6 589 329)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-06.4** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **2 322 505 (lot projeté 6 589 329)** du Cadastre du Québec (*115, rue Paul-Albert*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE un lot intérieur d'une largeur de 16,10 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-610, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, la largeur minimale d'un lot intérieur est de 18 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-472

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00090
ABRI D'AUTO PROJETÉ ATTENANT AU BÂTIMENT
PRINCIPAL (MARGES LATÉRALES TOTALES)
47, RUE OZIAS-LEDUC
(LOT 2 269 426)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-06.3** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **2 269 426** du Cadastre du Québec (*47, rue Ozias-Leduc*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour la construction d'un abri d'auto attenant, des marges latérales totales de 2,80 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-309, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 4,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-473

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00091
HABITATION TRIFAMILIALE ISOLÉE
(LARGEUR D'UNE ALLÉE D'ACCÈS)
13-15, 27^E AVENUE OUEST
(LOT 1 904 565)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-06.1** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard qu'il soit accordé au lot **1 904 565** du Cadastre du Québec (*13-15, 27^e Avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'aire de stationnement, une allée d'accès d'une largeur de 2,90 mètres**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la largeur minimale d'une allée d'accès est de 3 mètres dans le cas d'une aire de stationnement comportant 6 cases de stationnement ou moins, selon les conditions suivantes :

- Qu'un minimum d'un arbre soit planté en cour avant et qu'un minimum de trois arbres soient plantés en cour arrière;
- Que les arbres à planter pour l'ensemble du projet soient d'un calibre variant entre 60 et 80 millimètres de diamètre à 1,4 mètre du sol.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M. Stéphane Ouellet demande s'il y aura une clôture entre les deux résidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-474

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00094
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE (MARGES LATÉRALES TOTALES)
70, RUE DE LA SENTINELLE
(LOT 2 270 110)

Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Stéphane Bertrand divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-06.5** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat qu'il soit accordé au lot **2 270 110** du Cadastre du Québec (*70, rue de la Sentinelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 2,90 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-500, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-475

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00095
HABITATION UNIFAMILIALE PROJETÉE
(ORIENTATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE
ET HAUTEUR D'UNE PORTE DE GARAGE)
95, BOULEVARD DES CHÂTEAUX
(LOT 2 517 311)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-08-08.6** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé au lot **2 517 311** du Cadastre du Québec (*95, boulevard des Châteaux*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal** :

- **Une façade principale qui n'est pas orientée vers la rue**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la façade principale d'un bâtiment principal doit être orientée vers la rue;
- **Une porte de garage d'une hauteur de 4,27 mètres**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la hauteur maximale de la porte du garage donnant accès aux véhicules est de 2,5 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M. François Laflamme demande s'il y a un lien avec le point 4.1 du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-476

INSCRIPTION DE SITES
RÉPERTOIRE MÉTROPOLITAIN DES INITIATIVES
MUNICIPALES DE CONSERVATION DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal a comme objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des municipalités du Grand Montréal le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation pour inscrire les sites qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite contribuer à l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est propriétaire des 91 lots, tel que décrit à l'annexe jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE ces lots ne sont pas reconnus comme aires protégées;

ATTENDU QU'au moins 75 % de la surface de ces lots est occupée par des milieux naturels dont les processus naturels d'évolution et de développement d'un écosystème ne sont pas entravés par des activités anthropiques;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans des affectations au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville dont les fonctions sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans des zones du groupe d'usage « Communautaire » au règlement de zonage de la Ville de Blainville dont les usages sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que la Ville de Blainville dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) une demande d'inscription de 91 lots couvrant une superficie de 140,6 hectares et abritant des milieux naturels au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation, tel que décrit à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Blainville s'engage à maintenir les processus naturels d'évolution et de développement des milieux naturels des lots visés.

QUE la Ville de Blainville s'engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation des lots visés dans un délai maximal de 90 jours.

QUE la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, ou son représentant, soit autorisée à procéder à l'inscription de ces sites dans le répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-477

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2020-08-373
CONTRIBUTION AU FONDS DE STATIONNEMENT
1395-1467, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC - POD 28

ATTENDU la résolution 2020-08-373 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 août 2020;

ATTENDU QUE le préambule de cette résolution fait état, notamment, de l'engagement du propriétaire à réaménager l'intersection à l'entrée du site afin de réduire la confusion des usagers quant à la priorité de passage aux arrêts;

ATTENDU les pourparlers entre la Ville et le représentant de POD 28 à ce sujet;

ATTENDU QUE la Ville considère, après analyse, que ce réaménagement, comme envisagé à l'époque, n'est pas une solution optimale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de modifier la résolution **2020-08-373** afin de supprimer dans le préambule la référence à l'engagement du propriétaire concernant le réaménagement de l'intersection à l'entrée du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-478

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00075, 2021-00220, 2021-
00221, 2023-00081, 2023-00070, 2023-00082, 2023-00071, 2023-00088
ET 2023-00089

ATTENDU les recommandations du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00075	279, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-08-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2021-00220	189, boulevard Chambéry Modification au PIIA 2021-00220 Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-08-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2021-00221	191, boulevard Chambéry Modification au PIIA 2021-00221 Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-08-05.2 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00081	43, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-08-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00070	62, rue du Nivolet Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-08-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00082	876, boulevard du Curé-Labelle CSR DES SOMMETS APNÉE DU SOMMEIL Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-08-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2023-00071	730, boulevard Industriel IVYS Nouvelles enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 23-08-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2023-00088	80, boulevard de la Seigneurie Est DALS Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-08-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2023-00089	190, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse PIXIE WOO Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-08-05.9 et plans (Annexe I)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00075, 2021-00220, 2021-00221, 2023-00081, 2023-00070, 2023-00082, 2023-00071, 2023-00088 et 2023-00089** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à I »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-479

**PROJET INTÉGRÉ
DEMANDE PI-2023-00073
NOUVELLE CONSTRUCTION
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE
279-281, CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

ATTENDU QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale isolée, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation **23-08-04.1** du 29 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2023-00073** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-480

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE
DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter les modifications suivantes à la structure du *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Modification du titre du « *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* » pour « **Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique** »;
- Modification du titre de « *Responsable de l'environnement* » pour « **Chef de division environnement et transition écologique** »;
- Création du poste de « **Chef de section – Permis, inspections et requêtes** » qui relèvera du Chef de division – permis, inspections et requêtes;
- Création du poste de « **Chargé de projets en environnement et transition écologique** » qui relèvera du Chef de division environnement et transition écologique, en remplacement du poste de « *Conseiller en transition écologique* » à la Direction générale, lequel est aboli et approbation du nouvel organigramme de la Direction générale et Mairie, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Abolition du poste de « *Préposé à l'information* » à compter du 1^{er} février 2023;
- Création d'un poste supplémentaire de « **Préposé aux permis et à l'environnement** » à compter du 1^{er} février 2023, lequel relèvera du Chef de division – permis, inspections et requêtes et sera couvert par l'unité d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 2229 (cols blancs);
- Modification du titre des « *Analystes et inspecteurs en bâtiment* » pour « **Conseiller en urbanisme** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-481

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE 2023-08-16
AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229,
COLS BLANCS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-08-16** concernant la mise à jour des Annexes A et C de la convention collective du **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-08-16** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-482

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHEF DE SECTION
PERMIS, INSPECTIONS ET REQUÊTES
SERVICE DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de confirmer l'embauche de **Madame Isabelle Gagné** au poste-cadre permanent de « *Chef de section – permis, inspections et requêtes* » au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, à compter du 23 octobre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-483

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIER TEMPORAIRE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Monsieur Samuel Bouchard-Ouellette** au poste de « *Policier temporaire* » au Service de police, rétroactivement au 24 juillet 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-484

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉE AUX SERVICES AU PUBLIC
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Madame Anna Gromova** au poste permanent de « *Préposée aux services au public* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 10 septembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-485

**NOMINATION – POMPIER PERMANENT
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer la nomination de **Monsieur Alexandre Charbonneau** au poste de « *Pompier permanent* » au Service de la Sécurité incendie, et ce, rétroactivement au 11 septembre 2023. Ce poste est accrédité par le *Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-486

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2023-040 P
COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS
DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT
ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
ANNÉES 2023-2026**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la valorisation des matières organiques (lot 2), pour une période de trois (3) ans, soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, comme suit :

Lot 1 : au montant de **3 854 571,99 \$ taxes incluses** pour la première année, lequel montant sera par la suite indexé annuellement suivant les dispositions des documents d'appel d'offres;

Lot 2 : au montant de **2 279 782,61 \$ taxes incluses** pour la première année, lequel montant sera par la suite indexé annuellement suivant les dispositions des documents d'appel d'offres.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.451.10.446 (2 979 899,68 \$), 02.451.20.446 (874 672,31 \$), 02.454.10.446 (1 613 065,58 \$) et 02.454.20.446 (666 717,03 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-487

APPROBATION – RÈGLEMENT 1661

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1661* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'approuver le *Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-488

APPROBATION – RÈGLEMENT 1673

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1673* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1673 concernant le fonds de roulement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-09-489**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1674

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1674* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1674 décrétant l'exécution de travaux pour l'élargissement du boulevard Michèle-Bohec et l'ajout de nouveaux feux de circulation entre le ruisseau Gohier et la rue Notre-Dame, et un emprunt de 2 050 000 \$ à ces fins*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **2 au 6 octobre 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-09-490**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1675

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1675* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **2 au 6 octobre 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-491

APPROBATION – RÈGLEMENT 1676

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1676* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver le *Règlement 1676 décrétant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques 911 phase 2 et de contrôle des accès, le remplacement de véhicules et d'équipements et l'exécution de divers travaux au Centre récréoaquatique, et un emprunt de 2 910 000 \$.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **2 au 6 octobre 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-492

APPROBATION – RÈGLEMENT 1677

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1677* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver le *Règlement 1677 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc Chambéry, et un emprunt de 2 800 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **2 au 6 octobre 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-493

APPROBATION – RÈGLEMENT 1678

ATTENDU QU'en date du 22 août 2023, le *Projet de Règlement 1678* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'approuver le *Règlement 1678 autorisant l'engagement de professionnels pour le projet de construction du deuxième réservoir d'eau potable – Marcel-Ayotte, et décrétant un emprunt de 850 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **2 au 6 octobre 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-494

ADOPTION – PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AGIR MAINTENANT POUR DEMAIN !

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir maintenant sur notre environnement pour les générations futures;

ATTENDU QU'il y a nécessité de s'engager collectivement à faire notre part pour lutter et nous adapter aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal se donne l'obligation d'utiliser tous les leviers dont il dispose en tant qu'administration municipale pour accélérer la transition écologique sur son territoire;

ATTENDU QUE le plan de transition écologique permettra de mettre en valeur et de mieux protéger nos milieux naturels, de diminuer notre empreinte écologique, d'améliorer nos infrastructures de transport actif, de verdir nos artères et d'offrir des milieux de vie complets à nos citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE ce plan s'inscrit dans la planification stratégique 2024-2029 de la Ville de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'adopter le ***Plan de transition écologique – Agir maintenant pour demain !*** daté du 23 août 2023, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-495

AUTORISATION DE PAIEMENT
ABONNEMENTS DE SAISON 2023-2024
CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC.

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à ses associations la possibilité d'assister aux parties du Club de Hockey Junior Armada inc.;

ATTENDU les pouvoirs accordés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à acquitter la facture ARM008 pour l'achat de six (6) abonnements de saison 2023-2024 du Club de Hockey Junior Armada inc., au montant total de **3 794,18 \$ taxes incluses** et à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-496

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-497

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BLAINVILLE
AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de Ligne de raccordement à 120 kV d'une station de compression de Gazoduc TQM sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 52 338 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de confirmer la participation de la Ville de Blainville au **Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec**, d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, une convention à cet effet et de demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-498

**ANNULATION DES SOLDES
DES RÈGLEMENTS NON CONTRACTÉS
POUR UN MONTANT DE 8 273 300 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé, selon ce qui y était prévu, l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'**Annexe** jointe à la présente résolution;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du *Ministère*;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville modifie les règlements identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- **PAR LE REMPLACEMENT** des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'**Annexe**;
- **PAR L'AJOUT** d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'**Annexe**;
- **PAR LA MODIFICATION** de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville informe le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'**Annexe** ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiements comptants » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville demande au *Ministère* d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'**Annexe**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-499

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois d'**août 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-500

VENTE À L'ENCAN
13 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la firme **JASMIN, PIRRO ET ASSOCIÉS, huissiers**, à procéder le **VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**, à compter de **8 h 30** au Complexe municipal situé au 60, boulevard de la Seigneurie Est à Blainville, à une vente à l'encan de véhicules non réclamés conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, et de véhicules appartenant à la Ville qui ne sont plus nécessaires à ses activités, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-501

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
DOSSIER AN 23-0245**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour :

D'AUTORISER la vente des lots du dossier AN 23-0245 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **660 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Pièces d'aqueduc/égout	Entreprise Sylvain Dufour inc.	375 \$	35 %
#2	Tables de formation	Noix de chez nous	285 \$	35 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-502

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
CAMPAGNE MARQUE EMPLOYEUR - PHASE 2**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **SEPT_24 MARKETING** pour la réalisation de la phase 2 de la campagne Maque employeur, incluant les valeurs organisationnelles, au montant total de **59 769,76 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-503

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE ET
L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC POUR
L'UTILISATION D'INSTALLATIONS DE FORMATION HORS CAMPUS**

ATTENDU QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) souhaite utiliser certains espaces intérieurs du poste de police de Blainville situé au 640, boulevard du Curé-Labelle, ainsi que les équipements, accessoires et autres biens que le Service de police mettra à sa disposition afin d'optimiser son offre de formation hors campus;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles par le biais d'une entente, en vue d'une meilleure utilisation des espaces de formation, des aménagements, des équipements et des locaux disponibles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le directeur du Service de police, à signer pour et au nom de la Ville de Blainville, ***l'Entente de partenariat entre la Ville de Blainville et l'École nationale de police du Québec pour l'utilisation d'installations de formation hors campus***, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-504

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-074 P
ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ET DES FEUX DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-735** adoptée le 6 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2024, au montant de **234 607,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.340.00.521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-505

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-082 P
NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-774** adoptée le 20 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, au montant de **105 485,97 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.527*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-506

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-089 P
SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-737** adoptée le 6 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2024, au montant de **53 740,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-507

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-006 P
DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAIS
DANS UN SITE AUTORISÉ

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-147** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2024, au montant de **111 295,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-508

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-001-CQ
RÉFECTION DES CHAUSSÉES 2024
INGÉNIERIE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE &
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DES MATÉRIAUX

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions par voie d'invitation **7210-2024-001-CQ** pour la réalisation d'une étude géotechnique et le contrôle de la qualité et des matériaux dans le cadre du projet de réfection des chaussées 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues dans le cadre de cette demande de soumissions par invitation ne devaient pas dépasser 121 199 \$ pour que le processus soit conforme à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions, lesquelles excèdent le seuil de 121 200 \$ à partir duquel un appel d'offres public est requis, rendant invalide le processus contractuel suivi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **7210-2024-001-CQ** pour la réalisation d'une étude géotechnique et le contrôle de la qualité et des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-509

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-079 P
FOURNITURE, LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT D'ARBRES

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GO MATÉRIAUX INC.** pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'arbres, au montant de **95 912,15 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires *05.145.10.000* (70 000 \$) et *05.810.10.000* (25 912,15 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-09-510

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CADRE TEMPORAIRE
CONTREMAÎTRE EN BÂTIMENTS – TECHNIQUE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer l'embauche de **Monsieur Jean-Pierre Danis** au poste-cadre de « *contremaître en bâtiments - technique* » au Service des travaux publics, à compter du 25 septembre 2023, pour un remplacement temporaire d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-09-511

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER